

17 juin 2014 -19:00

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2014

Financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé cinq projets d'arrêté royal relatifs au financement des accords sociaux de 2000, 2005, 2010, 2011 et 2012 pour les secteurs fédéraux de la santé*.

Il s'agit des accords sociaux qui ont été conclus par le gouvernement fédéral avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs salariés des secteurs privé et public pour les soins à domicile et les maisons médicales, la Croix-Rouge, les maisons de soins psychiatriques publiques et les centres de rééducation privés.

Des moyens ont été prévus dans le budget de l'Inami pour le financement des accords sociaux. L'Inami doit verser les moyens financiers nécessaires au Fonds des établissements et des services de santé (Fonds Maribel social) et au Fonds Maribel social ONSS-APL en ce qui concerne les services publics de soins à domicile et les maisons de soins psychiatriques.

* en exécution de l'article 59, alinéa 2, 8°, de la loi-programme du 2 janvier 2001

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>